



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 18 janvier 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 5), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 5), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 6), M. Christophe LIME (à compter de la question 6), M. Michel LOYAT (à compter de la question 5), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 5), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH (à compter de la question 5), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Myriam LEMERCIER.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 4 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 4 incluse), M. Emile BRIOT, M. Cyril DEVESA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 5 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 5 incluse), M. Michel LOYAT (jusqu'à la question 4 incluse), Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question 4 incluse).

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Emile BRIOT à M. Thibaut BIZE, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET, M. Christophe LIME à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Nicolas BODIN, Mme Ilva SUGNY à Mme Danielle DARD, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET à M. Michel OMOURI, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN.

**OBJET :** 6 - Intervention d'associations dans les accueils périscolaires

## Intervention d'associations dans les accueils périscolaires

### Rapporteur : M. l'Adjoint DAHOU

La Ville de Besançon organise des accueils périscolaires dans les écoles avant et après le temps scolaire. Depuis plusieurs années, la Ville a engagé une dynamique d'accroissement de la qualité de ces accueils qui a abouti à la décision de déclarer les temps d'accueil du midi et de l'après-midi en accueil collectif de mineurs.

Parallèlement, la Ville a conclu avec ses partenaires institutionnels -Etat et CAF- un projet éducatif de territoire qui vise 5 objectifs stratégiques :

- Soutenir la réussite scolaire,
- Réaffirmer le rôle et la place des familles,
- Porter une attention aux plus fragiles,
- Éduquer à la citoyenneté et à l'engagement, réaffirmer les valeurs de la laïcité, et promouvoir l'ouverture culturelle, sportive et éducative,
- Veiller à l'articulation des différents temps de l'enfant.

Leur déclinaison prend place dans les actions municipales et associatives. Pour aller plus loin, la Ville et ses partenaires ont souhaité étendre l'intervention des associations dans les accueils périscolaires de l'après-midi.

Ces interventions visent à faire découvrir une pratique sportive, culturelle, scientifique ou citoyenne aux enfants. Dans la mesure du possible, elles sont organisées avec des associations ayant un lien avec le quartier pour permettre aux enfants qui le souhaiteraient de poursuivre leur apprentissage en-dehors du temps périscolaire.

Afin de formaliser ce partenariat, une convention type (ci-jointe) a été élaborée.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le modèle de convention type,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions,
- procéder au paiement des interventions.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**

Préfecture du Doubs

Reçu le 27 JAN. 2017  
Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55  
Contre : 0  
Abstention : 0